

L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS REPRISES CI-DESSOUS EST APPLICABLE À TOUTES NOS FORMATIONS

Nos différentes formations se déroulent sur votre lieu de travail habituel dans une salle adaptée.

Accessibilité et handicap

N4C s'engage à rendre ses formations accessibles à tous.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous en informer dès votre inscription. Nous étudierons avec vous les possibilités d'adaptation ou d'aménagement pour garantir votre confort de formation. Le référent handicap est à votre écoute : td@n4c.fr
En conséquence, l'accueil des personnes en situation de handicap dépend des infrastructures de l'entreprise d'accueil.

Au cas par cas, et sur demande préalable, nous pouvons adapter le contenu de nos formations à différents handicaps (*par exemple en aménageant les plannings de formation, en mettant à disposition des supports audios pour les malvoyants,, en adaptant nos supports visuels pour les malentendants, etc ...*)

Ces demandes préalables, d'adaptation à un public en situation de handicap, devront préciser les attentes, et feront l'objet d'une réponse détaillée de notre part sous 48 heures.

Modalités et délais d'accès

Formation en présentiel, organisée dans les locaux de l'entreprise bénéficiaire, sous réserve de vérification de l'adéquation des locaux et moyens nécessaires.

Après analyse du besoin et validation du devis/convention, la formation peut être mise en place selon les disponibilités du bénéficiaire et de N4C. Délai indicatif : 60 jours ouvrés.

Avant l'entrée en formation

Un entretien préalable ou un Questionnaire d'auto-évaluation préformation permet d'adapter la formation à vos besoins,

Modalités d'évaluation

Toutes les formations font l'objet d'un QCM d'évaluation des acquis en fin de formation. Un positionnement préalable est réalisé lorsque pertinent ; des évaluations et/ou mises en situation pratiques peuvent être réalisées au cours de la formation.

Le QCM final est adapté au contenu de chaque formation.

Validation de la formation

Une attestation individuelle de fin de formation est remise au bénéficiaire. Cette formation est non certifiante et ne conduit pas à l'obtention d'un titre, diplôme ou certification professionnelle.

RAPPEL : Nous ne dispensons pas de formations certifiantes ni de formations en alternance.

Données Administratives

N4C – Siret : 451 778 781 00018 – RCS St-Quentin 451 778 781 – APE/NAF 7022Z – TVA : FR 72 451 778 781 - Adresse : 9 rue Planchon – 02100 ROUVROY- 06 76 39 70 31 – td@N4C.fr – www.N4C.fr
N°déclaration d'organisme de formation : 22020087302

Consultant Formateur

Thierry DUCASTELLE, responsable de formation et référent pédagogique assure l'ensemble des formations proposées. Contact : Thierry DUCASTELLE tél : 06 76 39 70 31 Mail : td@N4C.fr

Référent Pédagogique : Thierry DUCASTELLE Référent Handicap : Thierry DUCASTELLE

Référent amélioration continue : Thierry DUCASTELLE Référent Qualité : Thierry DUCASTELLE

Financement de votre formation

Les formations proposées par N4C peuvent être financées selon différentes modalités, en fonction de la situation du bénéficiaire et des dispositifs auxquels il peut prétendre.

Pour les entreprises, la formation peut être financée directement par l'entreprise sur son budget formation. Selon la situation de l'entreprise, la nature de la formation et les règles de prise en charge applicables, un financement total ou partiel peut également être sollicité auprès de son Opérateur de Compétences (OPCO) ou d'un autre organisme financeur compétent.

Pour les particuliers, il est possible de financer personnellement une formation proposée par N4C. Dans ce cas, un contrat de formation est établi entre le bénéficiaire et N4C avant l'inscription définitive et tout règlement, conformément aux dispositions du Code du travail.

Dans le cadre d'un financement individuel, le bénéficiaire dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat. Aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration de ce délai. À son issue, le premier règlement ne peut excéder 30 % du prix de la formation, le solde étant échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation.

Lorsque la situation du bénéficiaire le permet, une prise en charge par un organisme financeur peut être étudiée. Les conditions d'éligibilité, les montants de prise en charge et les démarches à effectuer dépendent du dispositif concerné et de la situation du bénéficiaire.

N4C fournit les documents nécessaires à l'étude d'une demande de financement : programme de formation, devis, convention ou contrat de formation et justificatifs administratifs requis.

Toute demande de prise en charge doit être effectuée suffisamment en amont de la formation. L'accord de financement relève exclusivement de l'organisme financeur concerné et ne peut être garanti par N4C. En l'absence de prise en charge ou en cas de prise en charge partielle, le coût restant est supporté par l'entreprise ou le bénéficiaire selon les conditions définies préalablement.

Les formations actuellement proposées par N4C sont des formations non certifiantes et ne sont pas proposées sur Mon Compte Formation. Elles ne sont donc pas finançables via le CPF.

Pour toute question concernant les possibilités de financement d'une formation, N4C étudie avec vous votre situation et vous indique les documents pouvant être fournis pour constituer votre demande de prise en charge.

Procédure de demande de formation

Vous pouvez tout simplement nous appeler au 06 76 39 70 31, utiliser le formulaire de contact de ce site, ou nous contacter par mail à td@N4C.fr, nous vous répondrons sous 48h en vous indiquant la procédure à suivre. Ensuite nous vous accompagnerons dans vos démarches.

Vous pouvez également faire cette demande en ligne. En remplissant le formulaire « demande de formation en ligne ». Vous recevrez une réponse sous 48 heures. Nous vous transmettrons alors un lien personnalisé et vous serez ensuite invité à procéder comme suit :

1. Remplir le formulaire de recueil de vos attentes initiales pour cette formation
2. Faire remplir par toutes les personnes concernées le formulaire de recueil des attentes individuelles
3. Les étapes suivantes vous seront ensuite indiquées

Méthodes de calcul des indicateurs de suivi

L'ensemble des indicateurs est mis à jour à l'issue de chaque formation

Nombre de stagiaires évalués sur l'atteinte des objectifs pédagogiques

Est considéré comme évalué tout stagiaire ayant participé à l'évaluation prévue en fin de formation et pour lequel le résultat de l'atteinte des objectifs a été déterminé puis reporté sur l'attestation de formation.

Taux d'atteinte des objectifs

Les objectifs prévus dans le programme de formation sont évalués selon les modalités annoncées dans celui-ci. **Seuls les objectifs dont l'atteinte est validée sont repris sur l'attestation individuelle de formation. Tout objectif prévu au programme et absent de l'attestation est considéré comme non atteint pour le calcul de l'indicateur.**

Le taux d'atteinte des objectifs correspond au nombre total d'objectifs repris sur les attestations, divisé par le nombre total d'objectifs prévus pour l'ensemble des stagiaires évalués, multiplié par 100.

Nombre d'absence ou de présence incomplète parmi les inscrits

Nombre d'inscrits absents ou en présence incomplète

Mode de calcul : $\text{Nombre d'inscrits confirmés} - \text{Nombre de participants présents pendant l'intégralité de la formation}$

Chaque personne est comptabilisée une seule fois, quel que soit le nombre ou la durée de ses absences.

Sont comptabilisés

- * l'inscrit qui ne s'est jamais présenté ;
- * le participant arrivé après le début ou parti avant la fin ;
- * le participant absent pendant une ou plusieurs séquences ;
- * le participant ayant abandonné après avoir commencé.

Ne sont pas comptabilisés

- * une personne ayant annulé avant le démarrage et retirée de la liste définitive ;
- * une personne remplacée avant le démarrage par un autre participant ;
- * une personne ayant suivi toute la durée prévue.

Taux d'absence ou de présence incomplète parmi les inscrits

Part des personnes inscrites n'ayant pas suivi l'intégralité de la formation. Calcul : $\frac{\text{nombre d'inscrits diminués du nombre de participants présents pendant toute la formation}}{\text{nombre d'inscrits}} \times 100$.

Taux de satisfaction globale

Le taux de satisfaction globale est calculé à partir de la réponse portée à la rubrique « Évaluation globale » du questionnaire remis à la fin de la formation. Les réponses « moyennement satisfaisant » et « très satisfaisant » sont considérées comme des réponses satisfaites. Les réponses « peu satisfaisant » et « pas du tout satisfaisant » sont considérées comme non satisfaites. Les réponses non renseignées sont exclues du calcul. Le taux correspond au nombre de réponses satisfaites divisé par le nombre total de réponses exploitables, multiplié par 100.

Taux de réponse au questionnaire de satisfaction

Le taux de réponse à l'évaluation globale de satisfaction correspond au nombre de questionnaires comportant une réponse à la rubrique « Évaluation globale », divisé par le nombre de stagiaires auxquels le questionnaire a été proposé, multiplié par 100. Un questionnaire retourné sans réponse à cette rubrique n'est pas considéré comme une réponse exploitable pour cet indicateur.

Définition de « stagiaire sollicité » : Est considéré comme sollicité tout stagiaire auquel le questionnaire de satisfaction a été remis ou envoyé à l'issue de la formation.

Taux d'abandon en cours de formation

Nombre de stagiaires ayant commencé puis définitivement interrompu leur formation, divisé par le nombre de stagiaires ayant effectivement commencé la formation, multiplié par 100.

Est considéré comme abandon tout stagiaire ayant effectivement commencé la formation puis ayant définitivement interrompu son parcours avant son terme, sans reprendre la formation ni bénéficier d'un report permettant de l'achever.

Ne sont pas considérés comme des abandons :

- * une annulation avant le démarrage ;
- * une personne inscrite qui ne s'est jamais présentée ;
- * une absence ponctuelle suivie d'une reprise ;
- * un départ anticipé mineur, si vous considérez que le parcours a été achevé ;
- * un report permettant de terminer ultérieurement la formation.

Nombre d'abandon en cours de formation

Mode de calcul

Nombre de stagiaires qui :

1. ont effectivement commencé la formation ;
2. l'ont définitivement interrompue avant son terme ;
3. n'ont pas repris la formation et n'ont pas bénéficié d'un report leur permettant de l'achever.

Chaque stagiaire est comptabilisé une seule fois.

Ne sont pas comptabilisés comme abandons

- * les inscrits ne s'étant jamais présentés ;
- * les annulations intervenues avant le démarrage ;
- * les absences ponctuelles suivies d'une reprise ;
- * les présences incomplètes sans interruption définitive ;
- * les reports permettant d'achever ultérieurement la formation.

Informations complémentaires

Vous pouvez également consulter ou télécharger les éléments suivants :

- Nos conditions Générales de Ventes Notre Règlement Intérieur
- Conditions actions de formation
- Votre Livret d'Accueil Accord de Confidentialité
- Liste des moyens techniques Organigramme
- Contact

- Formulaire Réclamations, Aléas ou difficultés rencontrées

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations collectées dans le cadre de la formation sont utilisées uniquement à des fins pédagogiques, administratives et statistiques. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en adressant une demande à : td@n4c.fr

